



Vérifiez si vous avez une double nationalité

Pour éviter toute surprise désagréable, vérifiez si vous, votre conjoint ou un autre membre de votre famille êtes citoyen d'un autre pays. Si vous êtes considéré comme un « ressortissant », vous risquez d'être obligé de faire le service militaire ou de payer des impôts spéciaux. Dans les cas extrêmes, vous risquez même de ne plus pouvoir repartir. Avant le départ, mettez-vous en rapport avec l'ambassade ou le consulat du pays en question au Canada afin de vérifier quel est votre statut.

Si vous avez effectivement eu des problèmes à cause de votre double nationalité, mettez-vous immédiatement en rapport avec la mission canadienne la plus proche. Celle-ci, bien que tenue par les lois du pays d'accueil, vous viendra en aide dans la mesure du possible et mettra votre famille au Canada au courant de votre situation.

Personnes ayant des besoins spéciaux

Beaucoup de pays ne prévoient pas la facilité d'accès aux personnes en fauteuil roulant ou bien ils n'ont pas égard aux besoins spéciaux des malentendants, des malvoyants et autres personnes physiquement handicapées. Renseignez-vous auprès de l'organisme local s'occupant des personnes handicapées ou bien parlez-en à d'autres voyageurs qui se sont rendus dans le pays. Il existe également plusieurs guides sur les voyages internationaux des personnes ayant des besoins spéciaux. Vous pouvez vous les procurer à la bibliothèque publique ou en librairie.

Demandez l'avis d'un médecin avant de partir

Votre médecin de famille peut être bien placé pour vous conseiller. Vous pouvez également vous renseigner auprès des Services de santé et quarantaine à Santé Canada au (613) 957-8739.

Vaccinations

Avant de partir pour des pays lointains, vérifiez bien avant votre départ si vous avez besoin de vaccinations spéciales ou



bien d'un traitement préventif contre des maladies telles que la fièvre jaune, la fièvre typhoïde, la méningite, l'encéphalite japonaise, l'hépatite ou la malaria. Assurez-vous également que vous avez eu tous vos rappels antitétaniques.

Commencez à vous faire vacciner au moins trois mois avant le départ. Dans certains cas, vous aurez peut-être besoin de plusieurs séances de vaccination, avec des périodes d'attente entre les injections.

Certains pays exigent un certificat international de vaccination contre la fièvre jaune à l'entrée.

SIDA

Le SIDA/VIH est une maladie répandue dans le monde entier. Certains pays imposent un test de dépistage du SIDA aux étrangers. Vérifiez si vous avez besoin d'un test avant de partir en voyage.

Durant le voyage, prenez exactement les mêmes précautions que chez vous. Ne partez pas du principe que les condoms seront faciles à trouver. Même si c'est le cas, ils ne seront peut-être pas conformes aux normes de sécurité édictées par l'Organisation mondiale de la santé.

Rappelez-vous : Il n'est pas seulement illégal mais aussi extrêmement risqué de faire usage de drogues intraveineuses — surtout si vous partagez votre seringue avec quelqu'un d'autre.

Médicaments

Si vous prenez des médicaments, ne manquez pas d'en mettre plus qu'il ne vous en faut dans vos bagages, ceci au cas où vous resteriez absent plus longtemps que prévu. Ce serait une bonne idée de vous munir d'un double de votre ordonnance — surtout si vous vous rendez dans un pays où les médicaments sont sous haute surveillance. Faites également établir par votre médecin une ordonnance supplémentaire indiquant la dénomination commune et le nom commercial de votre médicament. Elle vous servira en cas de perte ou de vol. L'idée est également bonne au cas où vous portez des lunettes ou des verres de contact — avec une ordonnance supplémentaire sous la main, vous pourrez vous les faire remplacer plus facilement.